

<civ> <contact>
<nom>
<adresse>
<cp> <ville>

Digne-les-Bains,
jeudi 27 octobre 2016,

Objet : nouvelle organisation territoriale - la suite bureautique Libreoffice, une solution pour votre collectivité

<civ> <titre>,

L'entrée en vigueur du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017 confronte les collectivités à de nombreux défis dans la réorganisation de leurs services. En matière de bureautique, il s'agit notamment de permettre à des agents équipés de logiciels différents, dans des versions multiples, avec des niveaux de compétences hétérogènes de partager et **d'échanger facilement leurs fichiers au quotidien.**

Le logiciel libre apporte ici **une solution simple et efficace** grâce à la possibilité d'installer sur tous les postes et **sans frais supplémentaires** le même logiciel. À l'inverse, l'utilisation frauduleuse de logiciels propriétaires engage votre responsabilité juridique.

Il s'agit bien sûr d'un changement qui nécessite un investissement dans la formation. De nombreuses expériences à différentes échelles (*Médiathèque Intercommunale Asse Bléone Verdon, Ville de Fontaine, Gendarmerie nationale* et bien d'autres...) prouvent **l'efficacité de la solution** et **l'intérêt financier** à moyen terme d'une telle démarche.

*Libreoffice*¹ est une suite bureautique libre *Recommandée* par le SILL 2016². Véritable alternative aux ténors du marché, elle comprend traitement de texte, tableur, logiciel de présentation et outil de dessin. Faire le choix de *Libreoffice*, c'est : **investir dans l'humain** à travers la formation de vos agents par des **acteurs locaux**, adopter le format de fichiers préconisé par le RGI³ et adopter pour finir un outil **stable, pérenne** et **parfaitement adapté à vos besoins.**

Restant à votre disposition pour vous accompagner le cas échéant dans une telle démarche, je vous prie d'agréer, <civ> <titre>, mes respectueuses salutations.

**Le directeur
Jean-Christophe Becquet**

1 Libreoffice : <http://fr.libreoffice.org>

2 SILL : *Socle Interministériel de Logiciels Libres* - <http://references.modernisation.gouv.fr/socle-logiciels-libres>

3 RGI : *Référentiel Général d'Interopérabilité* - arrêté du 20 avril 2016 - <http://references.modernisation.gouv.fr/interopabilite>